



Monsieur le Président
Fédération de l'Aveyron de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique
Moulin de la Gascarie

12000 RODEZ

Paris, le 29 Décembre 2015

Monsieur le Président,

Suite à la visite du Comité de Labellisation de l'Union Régionale des Fédérations du Bassin Adour Garonne du 8 décembre 2015, le Comité National de Labellisation des Parcours de Pêche, a décidé d'attribuer au site de pêche

« Lac de Pareloup »

situé sur les communes de Salles-Curan (12410), Arviou (12120) et Canet-de-Salars (12290) dans le département de l'Aveyron,

le label « Parcours Passion »

Nous vous adressons nos félicitations pour le travail accompli dans le cadre de la promotion et du développement du loisir pêche.

Cette qualification prend effet ce jour. Sa durée de validité est celle des baux de pêche de l'Etat et des mandats associatifs à l'issue de laquelle elle pourra être reconduite à votre demande.

Vous souhaitant le meilleur succès dans vos actions de développement, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Claude ROUSTAN

Le Responsable du Comité de Labellisation

Jacques FOUCHIER